

Éducateur/ Éducatrice Spécialisé-e



Diplôme d'État (DE ES) niveau 6

Licence Sciences de l'Éducation et de la Formation
avec CY Cergy Paris Université

Métier

L'éducateur spécialisé (ES) est un travailleur social dont les fonctions varient pour s'adapter au public accueilli. Il peut, en effet, accompagner des enfants, des adultes, des familles, qui souffrent d'un handicap (physique ou mental), de troubles du comportement, d'isolement ou qui connaissent des problèmes familiaux, des difficultés professionnelles, etc. Son rôle est de créer les conditions pour restaurer les capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion des individus ou des groupes avec lesquels il travaille. Pour cela, l'ES met en place plusieurs méthodes d'accompagnement basées sur un cadre éducatif sécurisé, créé en collaboration avec d'autres travailleurs sociaux : échanges, activités socio-éducatives, activités culturelles ou sportives, etc.

Pour quoi faire ?

- Accueillir, écouter et favoriser l'expression des personnes et de leur demande.
- Analyser et évaluer la situation des personnes et leur évolution.
- Mobiliser la personne ou le groupe dans l'élaboration de son/leur projet.
- Mettre en oeuvre, avec d'autres travailleurs sociaux, des actions en direction des groupes.
- Rédiger des rapports, des projets ou autres écrits professionnels.

Auprès de qui et où ?

Dans la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, ou bien encore dans le secteur associatif.
Dans le champ de la protection de l'enfance, de l'insertion et du handicap.

Auprès de personnes en difficulté psycho-sociale

Enfants et leurs parents : MECS¹, foyers de l'enfance, ASE, AEMO, etc.
Adultes : CHR, FJT, foyers et centres maternels, centres d'addictologie, établissements scolaires, etc.

Auprès de personnes en situation de handicap

Enfants et leurs parents : IME, IMPro, ITEP, SESSAD, etc.
Adultes : ESAT, SAVS, FAM, SAMSAH, foyers de vie, etc.

1 Sigles sur <https://annuaire.action-sociale.org/etablissements.php>

Financement	Voie directe	Situation d'emploi*	Financement personnel	Apprentissage
Coût de la formation	600 €/an	Pour les trois ans : 19 546 €	Pour les trois ans : 13 682 €	Se rapprocher du CFA
Financements possibles	Bourse du Conseil Régional Gratification de stage en 2e et 3e année Pôle emploi	Plan développement de compétences Les CPF / Pro A	CPF Gratification de stage en 2e et 3e année	Se rapprocher du CFA

- Rajouter le coût de l'inscription à l'université pour la licence : 175 € pour tous les apprenants + Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : 103 € (2024-25)
- Gratification de stage en 2e et 3e année

Code : RNCP = 37676

Inventons
les solidarités de demain
école pratique de service social



3 ans
durée de
la formation

1 450 h
de formation
théorique

2 100 h
de formation
pratique

90 %
Taux de réussite
2024

Sur 107 apprenants présentés

Toute l'année, l'École Pratique de Service Sociale propose des événements, des temps d'information ou d'accompagnement en ligne pour mieux s'orienter vers les métiers du social.



Fiche formation

Retrouvez cette fiche de formation détaillée en ligne.



www.epss.fr

Le site web de l'EPSS, des fiches formation, des événements, des rubriques pour aller plus loin.

École pratique de service social

Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Cergy • 13 bd de l'Hautil

95092 Cergy-Pontoise cedex - France

Accueil: epss@epss.fr - +33 (0)1 30 75 62 96

Admissions: selections@epss.fr - +33 (0)1 30 75 62 90

Financement: +33 (0)1 30 75 62 27

CFA CY : cfa@cyu.fr - +33(0)1 30 75 62 12

VAE : fcvae@epss.fr

www.epss.fr



Contenu

La formation ES de l'EPSS est un cursus unique à double diplomation : DEES et licence Sciences de l'éducation et de la formation en partenariat avec CY Cergy Paris Université.

Objectifs de la formation

La formation a pour objectif l'acquisition des 4 domaines de compétences suivants :

- DC1 - La relation éducative spécialisée ;
- DC2 - Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés ;
- DC3 - Travail en équipe pluri-professionnelle et communication professionnelle ;
- DC4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.

Le programme de formation est commun aux apprenants quel que soit leur statut (voie directe, apprentissage, situation d'emploi,...).

L'obtention du diplôme d'État est acquise par la validation des 4 domaines de compétences.

Les allègements/dispenses prévus par la réglementation sont soumis à validation de la commission pédagogique de l'EPSS (sur demande : dossier téléchargeable sur notre site internet).

Admission

Prérequis à l'inscription aux sélections

Peuvent se présenter à l'épreuve d'admission en formation au diplôme d'État d'assistant de service social les candidats :

- Titulaires du baccalauréat ;
- Titulaires d'un diplôme, d'un certificat ou d'un titre homologué ou inscrit au RNCP au moins d'un niveau IV ;
- Lycéens en terminale, dont l'admission définitive sera conditionnée à l'obtention du baccalauréat ;
- Bénéficiant d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels (VAPP)

Étape 1 - La sélection

- Inscription en ligne : en fonction de votre profil, via Parcoursup ou via le site de l'EPSS.
- Étude de dossier, comprenant notamment une lettre de motivation.
- Épreuve d'admission : l'épreuve d'admission est constituée d'un entretien, collectif ou individuel, en présentiel (ou en distanciel, uniquement pour les candidats résidents hors métropole - sur justificatif) selon le choix de l'établissement, conduit par des professionnels du travail social. L'entretien doit permettre au jury d'apprécier la motivation du candidat à l'exercice de la profession qu'il a choisie, ainsi que ses motivations à entrer en formation. Les éléments figurant dans le dossier de candidature sont également pris en compte, selon les critères définis en annexe du règlement d'admission.

Étape 2 - L'inscription

- Pour tous les candidats : avoir été déclaré admis, à l'issue de l'épreuve orale d'admission, organisée par l'EPSS, selon son règlement d'admission.
- Pour les candidats à la voie directe: répondre à un des critères d'éligibilité de la Région Île-de-France (cf. Règlement d'admissions)
- Pour les candidats à l'entrée en apprentissage : inscription au CFA et signature d'un contrat d'apprentissage.
- Pour les candidats en situation d'emploi : attestation de l'employeur précisant les fonctions exercées, engagement du financement validé et signature de la convention de formation par l'employeur.

VAE

Diplôme accessible par la VAE.

